

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-093

Séance du 08 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 24/10/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 24/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

Mme Pascale GAUTIER WILL a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Ile aux enfants mise à disposition personnel (temps périscolaire et vacances)

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du périscolaire et des vacances sur la commune qui sont géré par une association « L'Ile aux Enfants »

Monsieur le Maire souhaite qu'une convention soit signée pour régler la mise à disposition d'agents, au profit l'association « l'Ile aux enfants » pour chaque année scolaire.

Il s'agit d'une mise à disposition pour le périscolaire (les mercredis et les petites vacances sauf Noel) Est concernée par cette mise à disposition Madame Jadwiga GONNARD.

Madame Jadwiga GONNARD, est mise à disposition, avec son accord, en vue d'assurer le fonctionnement du restaurant scolaire dans le cadre de l'accueil périscolaire et des vacances

Les mercredis en période scolaire (3 heures)

1^{ère} semaine des petites vacances scolaires (sauf Noel) – 3 heures par jour

Le mois de juillet

La dernière semaine d'août

La commune de Saint Didier de Formans versera sa rémunération à Madame Gonnard.

L'association l'Ile aux enfants remboursera à commune de Saint Didier de Formans la rémunération de l'agent ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata de son temps mis à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après discussion :

- Autorise la mise à disposition d'un agent dans les conditions fixées ci-dessus.

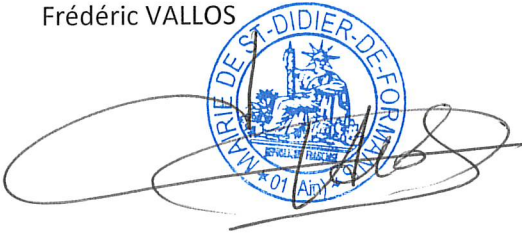
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition qui réglera notamment les conditions financières de cette dernière.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le
ID : 001-210103479-20221108-20220093-DE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an sus dit, ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



la secrétaire de séance
Pascale GAUTIER WILL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pascale GAUTIER WILL', written in a cursive style.